

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

ETAING

DE LA COMMUNE D'ETAING

Pas-de-Calais
62156



Mairie d'ETAING

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à 18h00, le Conseil municipal de la commune d'Étaing, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis Capiez, Maire.**

Date de convocation : 19 juin 2026

Présents :

Monsieur Christian RAQUET, Madame Éliane PARDIEU, Monsieur Didier LECLERCQ, Madame Véronique DEZ, Madame Stéphanie DELBECQUE, Monsieur Jean-Luc MERCHEZ, Monsieur Gilles LEFEBVRE, Madame Valérie GOLOMBEK.

Absente excusée :

Monsieur Julien FOUACHE-SORGE, Madame Audrey MOPTY.

Objet : Modification des tarifs et des horaires de la garderie périscolaire

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 23 mars 2026 relative aux tarifs de la garderie périscolaire ;

Considérant que, par cette délibération, la garderie périscolaire avait été rendue gratuite de **7 h 00 à 8 h 30** le matin et de **16 h 30 à 18 h 30** le soir ;

Considérant qu'il convient d'adapter les horaires et les modalités de fonctionnement du service de garderie périscolaire afin de répondre aux besoins constatés tout en assurant une gestion équilibrée du service ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : La gratuité de la garderie périscolaire du matin est maintenue de **7 h 00 à 8 h 30**.

Article 2 : À compter du **1er septembre 2026**, la gratuité de la garderie périscolaire du soir est limitée à la plage horaire de **16 h 30 à 18 h 00**.

Article 3 : L'accueil des enfants de **18 h 00 à 19 h 00** est maintenu et sera facturé au tarif de **2,00 € par enfant et par présence**.

Article 4 : Les autres dispositions de la délibération du 23 mars 2026 demeurent inchangées.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui entrera en vigueur à compter du **1er septembre 2026**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Louis CAPIEZ

